

IL FAUT SAUVER LES ELEVES MOUSSA, FANTA, LEVON, KARINA, RACHEL, JONATHAN ET LES AUTRES

1^{er} mai 2006.

La fin du sursis accordé par la circulaire du 31 octobre 2005 suspendant l'expulsion des jeunes sans papiers scolarisés et des parents sans papiers d'enfants scolarisés est maintenant toute proche : deux mois à peine. Ce ne sont pas des mots. C'est une angoisse palpable qui monte dans des milliers de foyers et étirent des milliers ou des dizaines de milliers d'enfants, d'adolescents, de parents qui, chaque jour, se demandent où ils seront dans deux mois. Monsieur Sarkozy fait jouer des milliers de familles dans *Chronique d'une disparition annoncée*.

Parallèlement, il se prépare à faire voter une nouvelle loi dont l'effet principal sera de fabriquer encore plus de sans papiers : obstacles supplémentaires au mariage entre Français et étrangers, suppression du droit à la régularisation des sans papiers au bout de dix ans (dix ans !) de présence prouvée en France, entraves supplémentaires (ressources, logement) au regroupement familial. Faudra-t-il détenir un compte chez Cleirstream et le logement de Gaymard pour obtenir le droit de faire venir sa famille en France ? C'est interdire de vivre avec leur famille aux salariés les plus mal lotis, les précaires, ceux payés au SMIC et leur faire payer les décennies d'incurie des gouvernements en matière de logements sociaux. L'immigration que choisit Monsieur Sarkozy est celle réduite en esclavage, sans papiers, remise sans défense aux mains des négriers et des marchands de sommeil. Le reste, tout le reste, est démagogie, baratin de politicien arriviste et vulgaire faisant la danse du ventre devant l'électeur raciste.

Cela étant, il n'a pas encore gagné la partie. Son projet de loi CESEDA inquiète. Les manifestations se multiplient. Les Eglises s'alarment. « Ce cuisinier-là nous préparera des plats trop épicés ». Et quand bien même il parviendrait à faire voter sa loi par une majorité parlementaire en lambeaux mais aux ordres, des expériences récentes ont montré que ce qu'un parlement a voté, le même parlement peut l'abroger, pour peu qu'on l'y encourage vivement : « Le CPE, on l'a eu ! Le CESEDA, on l'aura ! » criaient des manifestants le 29 avril. Car, et c'est quand même ce qui reste profondément rassurant et encourageant, à chaque fois que la situation réelle des sans papiers est connue, particulièrement dans le milieu large et réactif que constituent les écoles, la population réagit sainement. Les pétitions sont signées par milliers, des centaines de manifestants se regroupent devant les préfectures (comme la semaine dernière encore à Nevers), les fax et les coups de téléphone tous azimuts pleuvent, des articles paraissent. Non, la population de ce pays n'est pas aussi bornée, étroite, raciste que la rêvent Messieurs Le Pen, de Villiers ou Sarkozy. Et il est à souhaiter qu'ils aient à s'en rendre compte dans les semaines qui viennent.

C'est maintenant, dans les toutes prochaines semaines, dans les tout prochains jours, avant la fin de l'année scolaire en tout cas, qu'il faut sauver les milliers de jeunes et de familles que Monsieur Sarkozy promet d'expulser pendant l'été. La pétition du RESF « Nous les prenons sous notre protection » appelle à les protéger. Elle a recueilli 12 000 signatures sur Internet et des milliers sur papier en quelques jours. Il en faut bien davantage. Les signatures des intellectuels, des artistes, des scientifiques, des sportifs

(Suite page 2)

APPEL et pétition p. 2

Un lycéen sorti de rétention p.4

DUBLIN 2 ! Artem et Levon p. 5

Les pères traqués : Cholet, Macon, Bagneux : p. 6

Marseille : occupation de la Maison des sans papiers p.9

LUTTES en COURS
Haute-Loire, Puy de Dôme : p. 10

Moselle, Somme : p. 11

DES MOBILISATIONS
QUI PAYENT

Béziers, Saint-Denis p. 12
Oise : p. 13
Paris p. 14

LE SENS DES PARRAINAGES p. 15

L'immigration n'est pas un thème de campagne p. 16

Compte rendu du 1er avril p. 17

NOUVEAUX COLLECTIFS : Mayotte p. 18

Manifestations RESF p. 21

La chasse à l'enfant p. 22

Atelier d'écriture à Béziers

REUNION
RESEAU EDUCATION
SANS FRONTIERES
Mercredi 17 mai
18h30
GISTI
3, villa Marcès
75011 PARIS
Métro St-Ambroise

(Suite de la page 1)

qui font la réputation de ce pays. Mais aussi et surtout celles des dizaines de milliers d'anonymes, de sans grade qui constituent le pays réel. Ceux qui n'acceptent pas que des infamies se commettent en leur nom et qui, dans les semaines prochaines, accompagneront leurs camarades de classe, leurs élèves, les copains de leurs enfants dans les préfectures, dans les tribunaux, devant les centres de rétention pour dire qu'ils refusent que des familles entières soient arrêtées, enfermées, menottées et entravées comme des bêtes avant d'être réexpédiées, attachées à leurs sièges d'avion, vers des pays qu'elles ont fui. Concrètement, il faut que dans chaque établissement scolaire se constituent des collectifs qui prennent chaque élève et chaque famille en difficulté sous leur protection. Que les établissements, les municipalités, les personnalités, les syndicats, les associations, les partis, etc, parrainent un élève ou une famille, l'accompagnent massivement et autant de fois qu'il le faudra en préfecture et obtienne sa régularisation. Ils se heurteront sans doute au mur de la « loi » et de l'arrogance de l'Etat. Mais les vagues finissent toujours par effondrer les falaises ! A l'assaut !

Appel du Réseau Education Sans Frontières

Pour des milliers d'enfants et de jeunes majeurs, le 30 juin 2006 ne marquera pas le début des vacances d'été, mais bien le commencement d'un calvaire. En effet, à cette date, le sursis que M. Sarkozy avait dû accorder aux jeunes majeurs sans papiers scolarisés et aux parents d'enfants scolarisés tombera. Suspendues parce que les mobilisations d'écoles et de lycées se multipliaient, les expulsions reprendront.

Ainsi, en guise de vacances, des milliers de jeunes et d'enfants joueront aux fugitifs, en vrai, avec ou sans leurs parents, guettant les bruits de pas à l'heure du laitier, tremblant à la vue d'un uniforme et vivant dans la hantise de perdre à jamais leur école, leurs enseignants, leurs copains. S'ils sont arrêtés, le grand jeu de leur été sera un petit rôle dans un film policier sordide : l'interpellation, seul ou en famille, les parents rudoyés, 48 heures de garde à vue dans une cellule de commissariat puis deux ou quatre semaines en rétention, crasse, bruit, violence et promiscuité assurés, et, pour finir, un aller-simple vers un pays qu'ils ne connaissent pas ou plus, dont certains ne parlent pas (ou plus) la langue, papa-maman menottés, entravés comme des bêtes et attachés à leurs sièges.

A l'arrivée, ce sera pour la plupart l'extrême misère : pas de logement ou le bidonville, pas de travail et pas d'espoir d'en trouver. Des persécutions, parfois les plus atroces, contre ceux que la France a débouté du droit d'asile. Ils paieront pour les raisons pour lesquelles ils avaient fui et certains pour avoir dénoncé leurs tortionnaires à l'étranger. Pour les enfants, pas d'école, dans des pays où la scolarisation est un luxe. C'est ce gâchis qui se cache derrière les chiffres records d'expulsions annoncés avec satisfaction par le ministre de l'Intérieur : des milliers de vies propulsées dans l'indigence et parfois achevées sous la torture !

Nous ne laisserons pas détruire la vie de ces enfants, de ces adolescents et de leurs parents. Ils sont nos élèves, les copains de nos élèves ou de nos enfants. Ils ont commencé d'étudier dans ce pays, ils en parlent la langue, ils ont les mêmes joies et, hélas, des soucis bien plus grands que les camarades de leur âge. S'ils décident (ou, pour les plus jeunes, si leurs parents décident) d'échapper à une expulsion honteuse, nous les y aiderons comme nous avons aidé Rachel et Jonathan à Sens, Samuel à Pau, Ming et Wei-Ying à Evreux. Nous sommes solidaires de ceux qui les accueilleraient. S'ils demandent asile, nous ne fermerons pas notre porte.

Cela contrevient aux lois en vigueur. Mais l'enseignement que nous avons à dispenser à nos élèves ou l'éducation que nous devons à nos enfants ne peut pas être l'exemple de la soumission à un ordre injuste. Chacun a en mémoire les épisodes où face à des persécutions insupportables, chacun a dû faire des choix. Et où ne pas choisir était choisir de laisser faire. Et pas seulement dans les périodes de dictature. Rosa Parks, emprisonnée à Atlanta en 1955 pour avoir enfreint les lois ségrégationnistes aurait-elle dû se soumettre au prétexte que ces lois avaient été « démocratiquement » prises ? Le général Paris de la Bollardière, mis aux arrêts pour avoir dénoncé les tortures de l'armée française en Algérie, aurait-il dû se taire parce que la France était une démocratie ?

Nous ne laisserons pas se commettre des infamies en notre nom.

Pétition nationale : nous les prenons sous notre protection !

Le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves sans papiers et à leurs parents tombera. Des milliers d'enfants, de jeunes et leurs familles risquent l'expulsion en masse, verront leur avenir et leur vie même anéantis. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police.

SIGNATURES :

Les signatures doivent être de préférence enregistrées sur le site du RESF: www.educationsansfrontieres.org

Elles peuvent aussi être envoyées par courrier (pour les exemplaires papier) à l'adresse :
RESF s/c EDMP , 8 impasse Crozatier, 75012 Paris

14000 signatures , la conférence de presse, les médias et la suite

13 avril : mise sur le site www.educationsansfrontieres.org de l'appel à la protection des jeunes sans papiers avec les noms des premiers signataires.

27 avril : lancement public de l'appel au cours d'une conférence de presse à Paris dans les locaux de l'EDMP, en présence de plusieurs signataires parmi lesquels Dan Frank, écrivain, Maurice Rajfus, historien, Nicole Borvo, sénatrice PC, Jack Lang, PS, J. Daguene, conseiller de Paris, PC.

Nombreux journalistes, une vingtaine de médias présents, une assemblée de 50 personnes. Présentation du livre « Ecoliers, vos papiers ! » par Anne Gintzburger, journaliste et réalisatrice de documentaires, livre co-signé avec RESF. Militants et élus ont témoigné de l'amplification présente de la chasse aux sans papiers, mais aussi de tous les signes visibles d'indignation, de résistance et de solidarité dans l'opinion publique.

Des échos le soir même sur France 2, le lendemain sur France Inter, RFI, Le Figaro, l'Humanité, plusieurs quotidiens régionaux. Documentaires et reportages en préparation.

Le 20 mai, à la Bourse du travail à PARIS, des histoires de vie : des jeunes sans papiers parleront devant des personnalités des lettres, des arts et sciences, de la politique. Il faut en être !

Patrick, encore un lycéen en rétention !

La détermination du Collectif nivernais contre l'expulsion des enfants et adolescents (33 organisations) arrache au préfet une APS de 3 mois

Dans la Nièvre, 18 expulsions « seulement », au dire du préfet ont été effectuées. Patrick était le 19^{ème}, il y en a 60 au total prévues dans le département.

Le collectif nivernais contre l'expulsion d'enfants et de jeunes scolarisés. s'est mis en place suite à plusieurs alertes. Il compte (entre autre) Le MRAP, **les syndicats** : FSU : CGT, UNSA, les associations de parents d'élèves FCPE et PEP, la LDH, Attac, des partis de gauches, la pastorale des migrants, l'église réformée.... (j'en oublie forcément)

Une pétition circule sur Nevers depuis deux ou trois mois, pour sensibiliser et réagir contre le phénomène de renvoi d'enfants et de jeunes sans papier.

Mardi 18 avril, nous avons pu évaluer la pertinence de ce collectif;

Patrick N, élève zaïrois en Terminale BEP au lycée horticole de Plagny (58), boursier jusqu'à l'année dernière est arrivé en France en 2001, à l'âge de 15 ans. Deux ans plus tard, il subit une expertise osseuse qui le déclare majeur. Il est donc en situation illégale, ses demandes de régularisation et recours sont rejetées, il reçoit un APRF en mars 2006.

Patrick N'Zangui s'est rendu au commissariat suite à une convocation de police (*sans objet, donc piège*), à 14h. Il a été de suite mis en garde à vue. Son entourage a pu alerter rapidement des membres du collectif, qui ont eux-mêmes contacté et informé très rapidement plusieurs autres membres ou sympathisants du collectif. Un rassemblement débuta peu avant 19h devant le commissariat de Nevers. Nous étions 3 à 18 h. 30 devant le commissariat quand la détention de Patrick a été signalée : la présidente du MRAP, le prêtre représentant la Pastorale des Migrants, et moi-même. Grâce au listing des signataires et des divers organismes, nous étions 40 à 19h.00 (dont Madame la députée Carillon-Couvreux, des adjoints au maire, l'avocat de Patrick) et 100 à 20 h. L'avocat de Patrick était présent. La députée de Nevers, ainsi que différents élus se sont rendus devant le commissariat; des amis de Patrick et des amis d'amis aussi. Nous nous sommes trouvés à plus d'une centaine.

Jusqu'à 2 heures du matin, nous avons crié, chanté au son des Jembés. Nous avons bloqué l'avenue Marceau, où se trouve le commissariat, en plein centre ville.

A deux heures les forces de l'ordre ont évacué Patrick, sans que l'on puisse s'y opposer.

Nous avons décidé de nous retrouver le lendemain à 10 heures devant la préfecture.

Mercredi 19, à 10h, le rassemblement prend forme, à la porte de Paris, devant la préfecture, commençant à bloquer la circulation dans le centre ville. Des membres du collectif, des élus demandent à être reçus par le préfet, rentré dans la nuit de ses vacances, où il était parti la veille.

Ils ne seront reçus que par le secrétaire général de la préfecture, ce qui sera très mal perçu de la part tous les gens présents.

L'après-midi, le préfet reçoit enfin une délégation, pour lui apprendre que Patrick, après avoir fini la nuit en caserne de gendarmerie à Decize, a été transféré à l'hôtel de police puis au centre de rétention de Palaiseau.(Essonne). Information confirmée par un coup de téléphone de Patrick à ses amis à peu près à la même heure.

Le réseau Éducation sans frontières en a été rapidement informé, ainsi que la CIMADE.

Le blocage de la porte de Paris dure jusqu'à 20h. Nous décidons de nous retrouver tous le lendemain jeudi 20, à 18h pour continuer à manifester, et ce tous les jours jusqu'à la libération de Patrick.

Peu avant 18h, nous avons été informés du changement de situation. Le préfet était revenu sur sa décision.. Nous décidons de nous retrouver quand même à 18h, ne serait-ce que pour informer tout le monde. Cela nous a permis de voir que les interventions auprès du ministère, par le réseau éducation sans frontière, notamment, par la FERC-CGT, la FSU ont porté leurs fruits.

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Depuis le mardi soir nous avons aussi laissé des message sur le répondeur de l'émission "Là-bas si j'y suis" de D. Mermet sur France Inter. Messages diffusés et entendus partout. Le jeudi soir, nous nous sommes retrouvés devant la gare, à une centaine de personnes pour accueillir Patrick;

Nous avons pu réellement évaluer la pertinence de l'existence de ce collectif et nous savons combien nous devons être vigilants dans les semaines et les mois qui viennent.

Bruno et Benoît. **Collectif nivernais contre l'expulsion des enfants et adolescents**

Dublin 2 : un cadeau pour les préfets de Sarkozy Artem, Levon et leurs parents bannis en Suède

7 mars : arrestation d'Artem, (8ans), et Levon (11 ans), scolarisés à l'école des Sablons à Décines (Rhône). Ils sont arrêtés chez eux, malgré les protestations de plusieurs enseignants présents. La famille ARUTYUNYAN est là depuis l'été 2005, elle a fui la Russie où elle a été persécutée car le père Michaël est Arménien et la mère, Elena, Russe, entrant en Europe par la Suède. La préfecture veut les y renvoyer en conséquence des accords de Dublin selon lesquels que les demandeurs d'asile doivent faire leur demande dans le pays d'entrée et ne pas en bouger.

8 mars : expulsion empêchée

Instits, parents d'élèves et militants du réseau sont là dès 5 h à l'aéroport (St-Exupéry-Lyon). Le scénario est rodé, discussion avec les passagers, et l'équipage et refus d'embarquer de la famille. Les passagers ont dit leur mauvaise humeur de voyager dans ces conditions et le commandant de bord a lui aussi discuté dans ce sens avec la PAF.

Après passage devant le juge des libertés, la famille est mise en rétention avec les deux enfants puis passe au tribunal pour refus d'embarquement. L'école s'organise pour aller à l'audience.

Le juge confirme l'expulsion pour le 14 mars.

Nouvelle délégation des parents d'élèves à la préfecture qui refuse de revenir sur sa décision. Expulsion prévue soit le soir soit le lendemain.

Bonne couverture médiatique locale, les parents s'agitent et interpellent tous les gens qu'ils peuvent.

Le collectif apprend alors que la préfecture s'est engagée à ne pas tenter de mettre la famille Arutunyan dans l'avion ni le soir, ni le lendemain matin, qu'il n'y a donc pas besoin d'être à l'aéroport à 5h.

15 mars : transfert en catimini au CRA de Coquelles, dans le Pas de Calais.

La famille a été emmenée par la route vers une destination inconnue, c'est le CRA de Coquelles, « adapté » aux familles, près de Calais, loin de tous leurs soutiens juridiques et psychologiques.

Ainsi la procédure de réadmission vers la Suède pourra se faire hors de la présence des médias et en dépit de toutes les lois françaises.

De la région lyonnaise et de toute la France, les appels et les fax continuent d'affluer à la préfecture et au ministère.

Les parents de Decines poursuivent leurs interventions auprès de la préfecture et se rendent à Coquelles apporter leur soutien à la famille.

« Je suis passée voir la famille Arutyunian cet après midi. Ma voisine avait confectionné pour eux trois succulents gâteaux. Un régal d'après Levon qui a englouti son morceau. Ils sont inquiets depuis qu'on leur a demandé le poids de leurs bagages. Ils ont très peur d'être emmenés durant la nuit. On ne les laisse pas tomber. On s'est rassemblé de 12 h 00 à 14 h 00 devant le centre de rétention. Ils ont eu plusieurs visites de soutien cet après-midi. Cette fois, nous sommes fouillés avant de les rencontrer. Nos portables sont confisqués pendant la visite. On ne peut pas dire que l'accueil s'améliore. A 20 h 00, ce soir, de nouveau on se rassemble devant le centre de rétention. »

21 mars

La famille est amenée au Bourget à l'aube, et expulsée vers la Suède dans un avion privé (six places : trois policiers, deux parents, un seul siège pour les deux enfants) alors que des billets avaient été réservés sur une ligne régulière. Révolté et décidé à ne pas lâcher la demande de régularisation de la famille, le collectif prend des contacts à Stockholm, avec des associations d'aide aux réfugiés pour maintenir son soutien.

Dublin 2 : et toujours à Lyon

Alek (10 ans) et David (7 ans) BABAÏAN sont scolarisés à l'école Victor Hugo (1^{er} arrondissement de Lyon) depuis leur arrivée en France avec leur mère en novembre 2005. Depuis, le 7 avril, ces deux enfants vivent dans l'angoisse permanente de l'arrestation et de l'expulsion.

Madame Samira Babaïan a fui l'Azerbaïdjan, avec ses deux enfants en 1999, victime de persécutions liées à son origine arménienne (guerre Azerbaïdjan-Arménie de 1988). Ils se sont réfugiés tout d'abord en Russie mais les discriminations ont continué. Ils ont rejoint alors l'Allemagne, en 2003, pays où ils ont vécu près de trois ans mais où Madame Babaïan a été déboutée de sa demande d'asile. Retour bref en Russie où en raison d'un climat d'insécurité constant, elle est venue à Lyon avec ses deux fils en novembre 2005. De plus Madame Babaïan est poursuivie par son ancien compagnon, père de ses enfants, qui l'a violemment maltraitée. Suite à une première tentative d'arrestation à son hôtel le 7 avril, une délégation de parents, d'enseignants, d'élus (Mme la Maire du 1^{er} et deux de ses adjoints, un adjoint de M. le Maire de Lyon) s'est rendue le 11 avril 2006, à la préfecture pour déposer une pétition de plus de 500 signatures réclamant que son dossier soit examiné par la France (et non par l'Allemagne, dont elle dépend juridiquement, accords Dublin II). Ce jour-là, aucun dialogue n'est possible avec la préfecture. Manifestement, nous dérangeons la préfecture qui dans un premier temps nous assure qu'une notification annulant le rendez-vous a été communiquée à Mme Babaïan par lettre recommandée, pour continuer en nous informant que cette notification a été délivrée par la PAF le matin même, pour finalement nous dire que Mme Babaïan a bien rendez-vous à 14h !

Tout ça pour qu'un nouveau rendez-vous soit fixé au 25 avril ! Le 19 avril, pour la deuxième fois, la police cherche à arrêter Mme Babaïan à son hôtel. L'un des enfants n'étant pas là, elle reçoit, pour elle et ses enfants, une convocation à l'aéroport avec photocopie des billets d'avion pour le lendemain. Direction l'Allemagne. Cela équivaut à coup sûr à une deuxième expulsion, soit en Russie, soit en Azerbaïdjan, ce qui veut dire clairement briser trois vies.

Mme Babaïan décide de ne pas s'y rendre

Le 19 avril après-midi, un rassemblement sur le quartier en soutien aux différentes familles de l'arrondissement était prévu. Sur le 1^{er} arrondissement de Lyon, ce sont près de 25 familles qui sont concernées, soit 63 enfants ou jeunes majeurs "sans papiers" ! La situation de Mme Babaïan est bien sur au centre de la mobilisation.

Une pétition rappelant la situation de ces deux enfants et de leur mère et se concluant par le célèbre adage, "nous les prenons sous notre protection" est en cours. Nous recherchons pour l'instant des signatures connues sur Lyon pour la rendre publique. Mais nous avons besoin de toute l'aide du Réseau pour nous soutenir dans cette affaire.

. Un blog <http://aleketdavid.blog.20minutes.fr> est en cours de création, la pétition sera en ligne d'ici peu.

Mireille Resf Lyon

« RIEN NE S'OPPOSE A L'EXPULSION D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE »
En1ère ligne , les PERES d'ENFANTS DE MATERNELLE ?
CHOLET, MACON, BAGNEUX, et les autres

OMAR DIALLO le combat pour son retour continue à Cholet

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées une nouvelle fois le samedi 12 mars à Cholet affichant leur détermination pour soutenir Oumar Diallo et sa famille.

La famille Diallo Diakite habite Cholet avec leur fils Mamadou, 3 ans, M. Diallo était titulaire d'un CDI dans une grande entreprise de la région, Mamadou scolarisé en maternelle . M. Diallo est élu au conseil d'école , il suit des cours au CNAM. Cela n'est pas suffisant ! il a été expulsé . Plusieurs rassemblements importants ont eu lieu à Cholet. Parents, élus, enseignants, tous ont crié leur indignation et leur désir de voir M. Diallo de retour. La préfecture reste muette, indifférente au drame de Mamadou et de sa mère

Déclaré libre, M. AKDAG est expulsé

Gravement menacés, Sahin et Emel AKDAG avaient fui la Turquie et espéré trouver un refuge en France. Le père de M. AKDAG a assassiné cinq personnes pour un conflit de limites agricoles. Il a été condamné à 36 ans de prison. Depuis, les familles des victimes exercent des représailles sur la mère et les 8 enfants. Déplacés une première fois par les autorités turques, ils ont été retrouvés. Les autorités reconnaissent leur incapacité à les protéger. Le frère de M. AKDAG, en France depuis 17 ans, a obtenu le statut de réfugié.

De plus, Sahin AKDAG a épousé sa cousine Emel (promise à un autre) contre la volonté des deux familles, en particulier du père de Sahin qui, aujourd'hui sorti de prison, menace sa belle fille de mort. Le couple a fui avant la naissance de leur premier enfant en espérant mettre leur nouvelle famille à l'abri. Leur aîné a 4 ans, il est régulièrement scolarisé, le deuxième a maintenant un an.

Monsieur Akdag est arrêté et placé en rétention à Lyon le 8 février. Dès qu'elle a été connue, la nouvelle de son interpellation a soulevé l'émotion dans l'école de son fils. Enseignants et parents d'élèves se sont mobilisés. Une pétition a recueilli des centaines de signatures.

Après avoir refusé de partir samedi 18 février, Monsieur Akdag a été ramené en rétention à Lyon Saint Exupéry. Le 22 février, son expulsion est une nouvelle fois programmée.

« Nous étions presque 25 à l'aéroport, venus de Mâcon et de Lyon, nous sommes intervenus auprès des passagers en leur expliquant le cas de Monsieur Akdag et en leur demandant de nous tenir au courant de ce qui se passait et de dire au personnel de vol leur opposition à la présence d'un expulsé menotté dans l'avion. Peu de Français sur ce vol, mais la plupart très réceptifs à nos explications. Beaucoup de Turcs, heureusement, le frère de Monsieur Akdag intervenait en turc et plusieurs passagers bilingues traduisaient pour les autres.

Les journalistes de FR3 et du Progrès étaient là depuis le début. Des élus, le frère et l'avocate sont allés à la police de l'air et des frontières pour essayer de voir une dernière fois Monsieur Akdag, la police a refusé tout contact. Nous avons suivi l'embarquement grâce aux passagers. Monsieur Akdag était à bord, encadré par trois policiers en civil et des policiers en uniforme. Il pleurait et disait son refus, sans esclandre, les policiers lui ont donné des calmants.

Un coup de téléphone d'un passager nous apprend que Monsieur Akdag quitte l'avion, cinq minutes avant le départ. C'est le soulagement dans notre groupe.

Apparemment, notre présence dans l'aéroport, le refus réitéré d'embarquer, le fait que les passagers manifestent auprès du personnel de vol leur mécontentement de voyager dans ces conditions, ont conduit le commandant de bord à demander le débarquement de Monsieur Akdag ».

15 mars : il passe au tribunal de Grande instance à Lyon. Fax et mails de protestations ont continué d'affluer à la préfecture.

Soulagement ! **Sahin Akdag a été déclaré libre** par le juge, mais... après des heures de recherches, on découvre qu'il est **en rétention à Lyon**. La police a envoyé son frère et les soutiens le chercher à la prison sous le prétexte de prendre ses affaires. Il n'y avait personne à la prison !

16 mars Monsieur Akdag est à 11 h du matin dans une voiture direction Paris, sans qu'on sache si l'expulsion est prévue d'Orly ou de Roissy. Impossible de mobiliser dans ces conditions, et même de joindre le ministère.

.On saura dans la soirée qu'il a été expulsé, Lui-même ignore de quel aéroport il est parti. Il est aujourd'hui à Ankara. **Un père arraché à sa famille. Une femme qui reste seule avec les deux enfants**

BAGNEUX s'indigne et se mobilise

Georges DISSAKE a été interpellé à Nanterre le 6 février à l'entrée du RER lors d'un contrôle inopiné de police. Il est père de 2 enfants, nés en France et scolarisés à l'école maternelle Paul Vailant-Couturier à Bagneux.

A ce titre il ne pouvait pas être expulsé selon les engagements de la circulaire du 31 octobre 2005 qui dit : « Vous veillerez, en outre, à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement des familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois. » ; mais le tribunal administratif de Nanterre a justifié l'expulsion de M. Dissaké en affirmant que l'école maternelle, ce n'est pas vraiment l'école puisqu'elle n'est pas obligatoire.

RESF est alerté la veille de l'expulsion, en pleines vacances de février, impossible de rassembler des soutiens et des élus à l'aéroport. 8 jours après son arrestation, M. Dissaké est expulsé vers le Cameroun, sa femme est ivoirienne, elle aussi sans papiers.

Pour les habitants de Bagneux, c'est intolérable

Les parents FCPE de l'école maternelle réagissent très vite, préparent une pétition et une banderole est posée sur l'école. Le mardi de la rentrée, une première réunion les rassemble, avec des élus, des militants syndicaux et politiques, le directeur de l'école et des instituteurs. Le collectif de soutien lance une action sur toute la commune de Bagneux, avec tracts et signature de pétition dans les écoles, les lieux publics, le marché pour dénoncer la honte de cette expulsion-éclair, exiger la régularisation de la maman et le retour du père.

Plus de 2432 signatures sont recueillies, des contacts se nouent avec le collectif de Cholet, constitué autour d'une expulsion similaire : deux représentants de Bagneux, FCPE et Resf, se rendent à Cholet lors d'une manifestation de soutien à Omar Diallo, malien expulsé, père d'un enfant en maternelle. La décision d'une délégation à la sous-préfecture, renforcée par un rassemblement est très vite prise.

22 mars

Devant la sous-préfecture d'Antony (92) une cinquantaine de personnes se sont rassemblées pour appuyer la délégation reçue à la sous préfecture où figurent la députée des Hauts de Seine, le maire de Bagneux, le directeur de l'école et des membres du collectif, FCPE, RESF, CSP92.. A l'extérieur, les prises de paroles se succèdent sous une pluie glaciale : élus, FCPE, Resf, Attac, LCR, le collectif des sans papiers 92. Ils arborent banderole et affiches : « Non aux expulsions qui déchirent les familles », « Dis m'sieur pourquoi tu donnes pas sa carte à maman ? », « Régularisation sans conditions des sans-papiers scolarisés ». Deux membres du collectif de Cholet sont présents et témoignent de la solidarité à Cholet. Le journaliste du Parisien prend note.

La délégation a porté les 2432 signatures de pétition exigeant la régularisation de Mme Attiapo et le rapatriement de son compagnon et assuré de la détermination de la population de Bagneux. Les deux fonctionnaires ont admis qu'un «pouvoir d'appréciation» était laissé aux autorités préfectorales, notamment si le «degré d'intégration» est clairement prouvé, ce que la mobilisation de la ville montre nettement.

Un rendez-vous a été obtenu afin d'ajouter de nouvelles pièces au dossier de Mme Attiapo (justificatifs de présence en France, témoignages.) et permettre ainsi « un réexamen attentif ». De plus, une rencontre est programmée entre les élèves et le sous-préfet dans les prochains jours afin de revenir sur la situation de l'ensemble de la famille, et notamment demander que soit abrogée la « mesure d'éloignement » qui a conduit à l'expulsion de Mr Dissaké : décision indispensable pour qu'il puisse espérer un visa de longue durée auprès du Consulat de France au Cameroun.

5 avril : à l'issue du dépôt du dossier complété, la sous-préfecture laisse entrevoir une réponse rapide.

29 avril : engagement pas encore tenu à ce jour, il semblerait que de plus en plus de dossiers soient bloqués. Fax et appels à la sous-préfecture, qui recevra les élèves le 11 mai. Et poursuite des initiatives en ville.

Au Cameroun, Georges Dissake a été contacté par l'AFVMC : association des familles victimes des migrations clandestines, en contact avec RESF.

MARSEILLE

**OCCUPATION DE LA MAISON DE L'ETRANGER
PAR DES FAMILLES SANS PAPIERS
AVEC ENFANTS SCOLARISES DANS NOS ETABLISSEMENTS**

Courrier de mobilisation de RESF sur les établissements scolaires

Une centaine de Sans Papiers et leurs soutiens occupent depuis vendredi 31 mars les anciens locaux vides de l'OMI (Office des Migrations Internationales, rue A. Zattara, derrière le Bd Charles Nédelec, en face de la fac St Charles). Parmi les occupants, des familles sans papiers et certaines sans logis depuis le 31 mars (fin de la trêve hivernale) et un grand nombre d'enfants scolarisés concernés (plus de 170).

Ces familles ont décidé de rester afin d'obtenir de la Préfecture des **régularisations** (quasiment aucune depuis l'arrivée du nouveau secrétariat général en juillet 2005).

En contact permanent avec des soutiens divers, dont des militants du RESF (Réseau Education Sans Frontières), elles demandent un soutien encore plus important aux organisations associatives, syndicales, politiques sur Marseille et de tous les citoyens.

Le but de ce courrier est de permettre concrètement une mobilisation de solidarité des personnels (professeurs, Ass d'Educ, ATOS, personnel de cantine, animateurs...) et parents d'élèves des établissements scolaires fréquentés par les enfants des familles sans papiers concernées. (voir liste des établissements ci-dessous)

Pour savoir qui sont ces enfants, qui sont vos élèves et leurs familles : prendre contact avec des militants du RESF (Réseau Education Sans Frontières) sur le lieu d'occupation (ex-OMI, rue Antoine Zattara, en face de la fac St Charles, derrière le Bd Charles Nédelec) ou par téléphone ou par courrier.

Par précaution, aucun nom ne sera donné par mail à des personnes inconnues du RESF.

CONTACTS RESF (Réseau Education Sans Frontière)

Pour en savoir plus sur les enfants concernés dans votre école, passez sur les lieux d'occupation (membres RESF reconnaissables à leur badge, présents notamment au moment de l'AG à 18h tous les jours)

IDEE D'AIDES AUX FAMILLES SUR VOTRE ETABLISSEMENT

Prendre contact avec les familles concernées par l'occupation

Leur demander si elles souhaitent un soutien matériel, financier, moral, ...

Proposer une aide administrative : lettre de soutien réalisée par l'enseignant ou l'établissement (voir lettre type en pièce jointe et possibilité d'aide du RESF pour la mettre en forme)

Proposer une aide logistique (premier degré) :

Laisser les cartables le soir à l'école (selon les cas)

Prendre l'élève à l'étude / cantine, si ce n'est pas encore le cas

ACTIONS POSSIBLES DES ENSEIGNANTS, PARENTS D'ELEVES ET AUTRES PERSONNELS SUR LE LIEU D'OCCUPATION

Collecte de jouets

Collecte de livres (contes, romans, BD...)

Collecte de petit matériel pour écrire, dessiner, peindre : feutres, coloriages, affiches, pincesaux... et toute autres idées bienvenues

Passer sur le lieu d'occupation rencontrer les familles, participer à des animations en direction des enfants (tous les soirs de 18h à 20h, mercredi, week-end et vacances scolaires).

RESF 13

Une conférence de presse s'est tenue le 27 avril 2006 en soutien à la lutte des Sans Papiers et a adressé une lettre ouverte au préfet des Bouches du Rhône signée par près de 20 organisations dont RESF

BILAN DES LUTTES DU RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES (HAUTE – LOIRE)

Constitué autour de quelques organisations (Sud Education, FSU, Attac, LDH, PCF, AL) il y 18 mois RESF de Haute-Loire a été mobilisé une première fois de mai à juillet 2005 autour de la défense d'un jeune lycéen marocain sous le coup d'une reconduite à la frontière. Quatre mois de mobilisations : manifestations, entretien avec les élus ont permis au jeune lycéen d'obtenir une régularisation pour un an. La médiatisation de cette lutte a permis d'élargir le réseau à d'autres organisations et de lui donner une visibilité sur la ville du Puy.

Le département comportant deux CADA, les problèmes de sans-papiers refusés par une préfecture zélée, sont malheureusement devenus plus fréquents. Sur la commune de Langeac, un des sites des CADA, des premières reconduites de famille nous ont été données dès septembre 2006. Un collectif langeacois de défense des sans-papiers et des demandeurs d'asile s'est constitué à ce moment là. En novembre 2006 toutes les organisations se sont retrouvées dans un collectif départemental de défense des sans-papiers. Il regroupe le RESF, Union Syndicale Solidaires43-Sud Educ., CT, PTT- FSU, CGT, PCF, Alternative libertaire, LDH, CIMADE, Association chrétienne pour l'abolition de la torture, Attac, Sauvons-nous, LCR.... Des personnes, lycéen-nes, à titre individuel, ainsi que les divers collectifs locaux de défense des sans-papiers).

Les actions menées depuis novembre 2005 :

Défense de la famille De Matos et famille Cunha (familles angolaises demandant statut de réfugiés politiques). La mobilisation a permis une régularisation pour les deux familles pour un an.

Défense d'une famille Rom du Kosovo : après 4 refus de l'OFPRA, CCR, 3 arrêtés de reconduite à la frontière le juge a maintenu la décision de l'OFPRA. La famille est rentrée depuis dans la clandestinité. Il n'est pas envisageable un retour, la plupart des familles Rom étant menacées au Kosovo.

Une deuxième famille de Rom du Kosovo, mais le Tribunal administratif a cassé l'arrêt du préfet Qui fait appel. Nous sommes en attente du jugement de la cour d'appel administrative de Lyon. En attendant la famille est logée sur Langeac dans une maison prêtée par un militant du réseau.

Nous avons deux autres familles en attente : un couple Azerbaïdjanais/ Arménien et un couple Géorgien.

Aucune des familles que nous avons soutenues n'ont obtenu de droit d'asile, même après enquête et certifications médicales de violences commises.

RESF Puy de Dôme. Menaces et mobilisations

Clermontt : une enfant tchétchène à l'école Jules Vallès menacée d'expulsion avec sa famille (5 personnes). Un rassemblement vendredi dernier devant l'école à 13H30 d'environ 150 personnes. Un conseil d'école extraordinaire vendredi prochain avec demande d'entrevue au préfet.

Cébazat : une femme angolaise avec trois enfants dont deux scolarisés à l'école Jules Ferry tous menacés d'expulsions. Un rassemblement devant l'école jeudi prochain à 16H15. Le maire de Cébazat a demandé une entrevue au préfet.

Mercredi 12 avril, une mère d'élève tchétchène a été retenue à la préfecture. Les profs du collège La Charme où est scolarisé son fils se sont immédiatement et massivement mis en grève. La dame a été relâchée en fin de matinée. Grève jeudi et vendredi suivants avec pour vendredi un appel (profs/parents d'élèves) à un rassemblement devant la préfecture à 10H : environ 80 personnes et avec un appel au rassemblement devant Jules Ferry à 13H30

Aigueperse : une femme congolaise avec une fille de 2 ans menacées d'expulsion (elle a reçu son Invitation à quitter le territoire). Militante des droits des femmes, elle fait l'objet de menaces et risque la mort.

Un étudiant ivoirien ne peut terminer son année universitaire (licence), où pourtant il a pu s'inscrire en début d'année, parce qu'il se retrouve en situation irrégulière et est donc menacé d'expulsion. Tout cela a été très médiatisé. Un article dans/ La Montagne/ sur le sujet : mardi, jeudi, vendredi, samedi. Un sujet sur FR3 : mercredi, vendredi. Le préfet a fait savoir par FR3 interposé qu'il ne faisait qu'appliquer la loi et qu'il l'appliquerait. **Corinne**

EXTRAIT du communiqué RESF 57 du 19 avril 2006

Ce mercredi 19 Avril, le RESF Moselle a accompagné 12 familles, qui représentent 38 enfants, à la Préfecture. (Certaines d'entre elles n'avaient pas de nouvelles de leur demande de titre de séjour depuis 2003 !). Ces familles étaient également accompagnées de représentants de collectifs de soutien (enseignants, parents d'élèves, citoyen, conseiller régional...) préoccupés par le sort des enfants aux prochaines vacances scolaires...

Des centaines de familles sont menacées dans la région, certaines depuis de nombreuses années. Ces familles se sont installées, les enfants ont été à l'école. Certains ne connaissent même le pays d'origine de leurs parents. On menace de les renvoyer dans un pays dans lequel ils seront en situation de danger.

Où se situe l'intérêt supérieur de l'Enfant, chère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

La vie d'Almedina, Hajrija et leurs parents est en France

Rejetés et menacés constamment tant par les serbes, qu'en Fédération de Bosnie Herzégovine, la famille Hamzic n'a plus trouvé d'autre solution que s'enfuir pour assurer sa sécurité et l'avenir de leurs deux filles, Almedina, 12 ans et Hajrija, 8 ans.

Dès son arrivée en France, la famille a appris le français, s'est faite de nouveaux amis, a repris goût à la vie et peu à peu tenté de se reconstruire. Les enfants sont régulièrement scolarisés, appréciés de leurs enseignants pour leur vivacité et leur sérieux. Tous s'accordent à témoigner de leur parfaite intégration en France, du désir des parents à participer à la vie de notre pays.

Pourtant aujourd'hui, Almedina, Hajrija et leurs parents sont en danger. Après avoir demandé asile à la France, les réponses n'ont pas été à la mesure du risque qu'ils encourent à repartir. Invités à quitter le territoire, ils craignent d'être renvoyés à la vie cruelle qu'ils ont fui.

Nous refusons de nous désintéresser de leur sort et de tous ces jeunes qui côtoient nos enfants dans les écoles, les collèges et les lycées mais n'auraient pas droit, comme eux, à l'instruction, à l'éducation et à une vie librement choisie, parce qu'ils ne sont pas nés du bon côté du monde.

C'est pourquoi nous insistons auprès de Monsieur le Préfet, pour qu'il accorde la protection à cette famille en leur délivrant un titre de séjour en France

A renvoyer à : RESF 57 Collectif de soutien aux élèves étrangers c/o LDH, 3, rue Gambetta 57000 METZ

Nom prénom

Adresse

signature

SOMME

"Le Préfet de la Somme, courant février 2006, vient à nouveau "d'inviter" la famille Ladie NSENGA et ses 2 enfants scolarisés à Amiens "de quitter le territoire Français"..."

Le Comité associatif et syndical de soutien aux migrants de la Somme (constitué de la Ligue des Droits de l'Homme, du syndicat SUD-Education, de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE), de l'Entraide Protestante et de la fédération Léo-Lagrange pour le moment...) vient de rassembler 4721 signatures de la pétition de soutien (ci-jointe en copie) qu'il vient de remettre au Secrétaire Général du préfet ce 24 avril 2006, après avoir mis en oeuvre une "Chaîne Humaine" qui a rassemblé plus de 300 personnes entre l'Hotel de ville d'Amiens et la Préfecture...

Cette "Chaîne Humaine" avait pour but d'exprimer (symboliquement pour le moment) notre résistance à toute expulsion d'enfants et familles sans papiers, que ce soit aujourd'hui pour Ladie NSENGA et ses 2 enfants et demain, dès les vacances d'été arrivant ...

Le 10 juin 2006 à 15h, un parrainage républicain d'une dizaine de famille va se réaliser avec Madame Colette MICHAUX, vice présidente du Conseil Régional de Picardie et maire de Liomer (une commune rurale entre Amiens et Abbeville), l'idée étant d'associer la population au maximum par les parrains et marraines...(voir en copie jointe, le "sens du parrainage").

Les parrains et marraines seront recherchés parmi les citoyens et aussi parmi les élu(e)s pour constituer plus largement un groupe de veille pour les vacances d'été, dans le sens "Nous les prenons sous notre protection". Il va sans dire que la pétition "Nous les prenons sous notre protection" sera largement relayée".

DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES, DE PLUS EN PLUS FORTES, DES MOBILISATIONS QUI PAYENT

BEZIERS

Constatant que notre mobilisation n'aboutit qu'à la délivrance de titres de séjour à échéance de juillet, le RESF de l'Hérault lance une campagne de parrainage des jeunes sans papiers dans le but d'empêcher les reconduites à la frontières de jeunes cet été et de leur permettre de poursuivre leur formation à la rentrée, pour ceux qui sont en cours de formation. Une première réunion se tient à Béziers le 29 avril. D'autres suivront à Montpellier, Sète, Agde où des groupes RESF 34 se sont organisés. Exemple cas de Salma à Béziers

Ce matin, Salma a été convoquée chez le chef d'établissement où elle s'est vu remettre en mains propres par le secrétaire général de la sous-préfecture une "autorisation provisoire de séjour jusqu'au 15 juillet 2006", en présence de la presse locale (Midi Libre) spécialement invitée pour la circonstance.

Sur la forme on peut s'interroger sur cette mise en scène

Sur le fond on peut être content puisque le sous-préfet a cédé devant la mobilisation (plus de 1 200 signatures recueillies quasiment toutes au lycée Jean Moulin et l'engagement de la classe de Salma de se rendre au TA)

il n'a fait d'ailleurs que respecter les instructions de son ministre de tutelle et priver peut-être Salma de se voir reconnaître par le juge une vie privée et familiale et la certitude de pouvoir rester en France définitivement

RIEN N' EST REGLE: le sous-préfet lui signifie expressément que l'autorisation ne se prolongera pas au delà du 15 juillet ni ne sera renouvelée et qu'elle devra retourner au Maroc pour solliciter un visa long séjour pour études!

On sait très bien que c'est illusoire et que Salma n'aura pas ce visa ; aucun de ces jeunes (ou moins jeunes) qui se sont pliés volontairement au retour ou qui y ont été contraints n'ont pu revenir avec un visa

C'est une manoeuvre qui vise à démobiliser et à désamorcer le courant de sympathie autour de Salma c'est bien pour Salma qui pourra passer tranquillement ses examens mais nous devons rester mobilisés pour Salma et pour les autres jeunes et imaginer un "cordon sanitaire " pour cet été.

pour le RESF34, Germaine

RESF 93 1000 signatures pour Manishta

Manishta est une élève de Terminale ES scolarisée au lycée Paul Eluard de Saint-Denis. Elle est depuis les vacances de février sous la menace d'un Arrêté de Reconduite à la Frontière. Elle a déposé un recours auprès du Tribunal administratif afin que l'arrêté soit annulé.

L'audience du lundi 10 avril a pour objet d'examiner le recours de Manishta. Afin de faire pression sur cette décision, **nous avons déjà recueilli 1000 signatures** d'élèves, de parents, de personnels enseignants...

10 avril Belle mobilisation aujourd'hui ! Un bus rempli d'élèves prêté par la mairie de Saint Denis, des profs et un proviseur obligés de se rendre au tribunal administratif en voiture faute de place dans le bus, et l'annonce à l'arrivée au TA que l'APRF a déjà été abrogé, vraisemblablement grâce au millier de signatures remis par l'avocate quelques jours plus tôt, et une APS jusqu'au 30 juin.

Ce que l'on pourra retenir, c'est qu'une fois de plus, on se rend compte que la mobilisation a des effets: sans les pétitions et les soutiens, on peut penser que l'APRF aurait été maintenu. Cela dit, que penser de cette façon de procéder de la préfecture?

Prononcer un APRF en pleine année scolaire, l'abroger ensuite pour donner trois mois d'autorisation de séjour suite à une mobilisation, n'est-ce pas un moyen d'user les capacités à mobiliser, de plonger l'élève dans l'angoisse en pleine préparation de l'examen, de fatiguer tout le monde avant l'échéance du mois de juin et l'expiration des APS ?

Retenons quand même la capacité des élèves d'Eluard à se mobiliser pour un des leurs, et espérons que cette première mobilisation massive dans ce cadre n'est que le début d'autres mobilisations. Certains élèves du lycée aimeraient en savoir plus sur le collectif, et en faire partie, ce qui laisse présager un élargissement ...indispensable à l'approche de l'été **Gabrielle**

Chers Amis, Chers Camarades,

1- Accueil des mineurs isolés, un grand pas en avant:

Mardi 18 avril 06, nous sommes informés de l'arrivée à Beauvais d'un jeune mineur de 15 ans 1/2 en provenance de Kinshasa. Il est hors de question que nous le menions dans les locaux de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) sachant que la pratique en cours est d'alerter la police, de le placer en garde à vue dans des conditions dégradantes, de le mener menotté à l'hôpital pour lui faire subir une radiographie osseuse dont le seul but est de le déclarer majeur pour enfin alerter la Préfecture qui s'empresse alors d'émettre un arrêté de reconduite à la frontière (APRF).

De plus, il a sur lui un acte de naissance prouvant sa minorité et est en mauvais état de santé.

Nous nous rendons avec lui (2 militants de Solidarité Migrants et la Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme) au Conseil Général pour y rencontrer le Président. Nous ne sommes pas les bienvenus mais, devant notre insistance, sommes tout de même brièvement reçus par sa Chef de Cabinet. Elle nous renvoie vers l'ASE en nous certifiant que les choses se passeront désormais autrement.

A l'ASE, une Inspectrice alerte la Procureure de la République et ses "*supérieurs*" et revient 10 mn plus tard pour nous dire: "*Ils m'ont confirmé la procédure, soit alerter la police, j'ai d'ailleurs téléphoné et les policiers seront là dans quelques minutes.*"

Nous prenons le temps de dire notre colère et emmenons le jeune avant l'arrivée de la police pour le mener aux Urgences afin qu'il puisse recevoir des soins. Notre but était aussi de gagner un peu de temps.

Le lendemain, **mercredi 19 avril 06**, nous prenons la peine de nous assurer que notre jeune Ami est pour le moment conservé à l'Hôpital. A midi, nous apprenons qu'une seconde mineure est arrivée à Beauvais. Elle aussi a 15 ans 1/2 (avec toujours un acte d'état civil prouvant son âge) et arrive de Kinshasa. Elle est dans une totale détresse, elle a dû fuir et été agressée dans son pays mais l'aurait été aussi à son arrivée en France.

Hors de question pour nous, il va sans dire, de lui voir imposer une garde à vue.

A 8 militants, nous nous rendons à nouveau au Conseil Général de l'Oise. Personne pour nous recevoir! Nous occupons les lieux! Une Chargée de mission du Cabinet, un Directeur Adjoint de la DISS et, à nouveau, la Chef de Cabinet finissent cependant par se libérer. Longs débats tendus! Même si la Procureure demande l'application de cette procédure odieuse, nous demandons au Président du Conseil Général de protéger ces jeunes et donc, de refuser, de résister!

Pour la première fois, nous obtenons enfin gain de cause:

- les deux jeunes seront directement pris en charge par l'ASE,
- si la Procureure exige toujours une radiographie osseuse, le (la) jeune sera accompagné(e) d'un éducateur.

Dès le soir même, la jeune fille sera accueillie dans un Foyer de l'Enfance. Il en sera de même pour le jeune adolescent dès sa sortie de l'Hôpital. A noter qu'un pédiatre s'est engagé à accompagner ces jeunes lors de la radiographie, si elle est demandée, afin d'exprimer toutes ses réserves à l'encontre de cette technique.

Quant au Département, il nous a assurés de la concrétisation rapide d'une nouvelle procédure d'accueil des mineurs isolés élaborée par le Conseil Général, le Parquet et l'Association France Terre d'Asile et qui devrait enfin rompre, et dans la durée, avec les pratiques en cours. **Nous nous en félicitons!**

C'est pour nous une très grande satisfaction, cela fait plus d'un an que nous luttons que que s'applique réellement le devoir de protection des pouvoirs publics envers ces jeunes.

Une interrogation cependant, ces événements prouvent que la résistance au Parquet était possible, pourquoi dès lors avoir tant tardé ?

Quoiqu'il en soit, nous demeurerons totalement vigilants! Collectif Solidarité Migrants OISE

RESF LYON

27 février; Monsieur B., arrivé en France en février 2002. Il est marié à Madame B. arrivée en France en novembre 2001. Ils sont parents de deux enfants Yazid 10 ans et Farès 6 ans qui sont scolarisés à Bron (Rhône) à l'école primaire Anatole France.

Monsieur B. a été arrêté dans un contrôle de routine à Marseille où il allait voir de la famille. Il est actuellement en rétention au centre de rétention de Marseille. Il est apparemment passé ce matin devant le JLD, réponse inconnue, mais probable mise en rétention.

A Lyon l'école reprend mercredi matin pour les primaires nous allons mobiliser sur cette école dès mercredi.

28 février **Mr Benhamed a été libéré et est rentré chez lui !**

Le réseau fonctionne bien. Merci à tous ceux et celles qui ont envoyé des fax. Merci à Florimond à Marseille.

PARIS – PEKIN – PARIS, pas d'escale touristique pour les fonctionnaires de police

*Heureux qui comme Monsieur Sun a fait un long voyage
ou comme cestui là qui conquiert la toison
est revenu plein d'usage et raison
vivre entre les siens le reste de son âge*

4 avril. La Cimade apprend que M. SUN, père chinois d'une petite fille scolarisée en maternelle à Paris, sera expulsé le jour même à 19h (et non le lendemain). L'école est en grève (manifestation anti-CPE). La FCPE se démène et finit par joindre la directrice qui téléphone (et faxe ?) à la préfecture de police, déterminée à intervenir et à faire intervenir la Mairie du 10^{ème}. Elle appelle également le Service Eloignement. Fax et appels répétés de RESF auprès du ministère, enfin joint, et qui dit qu'il va faire le point avec la préf.

18h. M. Sun est à Roissy et déjà probablement dans l'avion. Au téléphone, le chef du service des éloignements de la préf. annonce qu'ils ont décidé de renoncer à l'expulsion.

18h30. RESF appelle la Cimade, puis par sécurité la PAF à Roissy : fin de non-recevoir. Rappel à la pref qui assure avoir envoyé un fax à la PAF : « il sera libéré dans deux ou trois heures, le temps de le ramener à Vincennes. Ne vous inquiétez pas ».

La famille apprend que l'expulsion est suspendue et se réjouit. Sauf que plusieurs heures après ... toujours pas de nouvelles de Monsieur SUN, à 23 h. non plus

Mercredi, 11h. C'est le chef des Eloignements, penaud qui appelle : on a eu un problème de communication, un malheureux contretemps... M. Sun est à Pékin... Mais j'ai travaillé toute la nuit, il prend un avion, on le ramène en France, il sera à Roissy à 17h50. Ça a été très difficile, convaincre les autorités chinoises de le laisser partir, trouver des billets, il faut maintenant qu'on lui fasse un sauf-conduit pour qu'il puisse rentrer en France, mais je m'en occupe... Est-ce que vous préférez qu'on le libère à Roissy ou voulez-vous qu'on le ramène à Paris, dans l'Ile de la Cité par exemple ?

On apprend qu'à Pékin c'est quelqu'un de l'Ambassade de France en Chine qui était à l'aéroport pour négocier. Naturellement, M. Sun a voyagé accompagné de fonctionnaires de police, le tout bien sûr aux frais du contribuable qui aimera

20 h : M. Sun (qui n'a rien compris à ce qui lui arrivait) a retrouvé sa femme et sa fille.

A l'école P. Bullet, en dépit des vacances la directrice et les parents ne lâchent pas la mobilisation pour la régularisation de la famille.

Paris 18

1^{er} mars. Après un an et demi de bataille, Ichem vient d'avoir son papier bleu, celui qui va donner la carte, la vraie, celle qui permet de travailler et d'étudier. Ça coûte 70 euros de taxes de chancellerie, PLUS les 220 € de visite médicale mais bon, une demi journée d'attente, et à la sortie un ciel tout bleu et les deux bras de la Seine qui lui promettaient un avenir d'homme libre. Ça valait le coup de s'être levé de bonne heure rien que pour profiter du grand sourire d'Ichem de ce mercredi 1^{er} mars à midi.

Marie-Cécile

Paris 13

Rien que des bonnes nouvelles depuis une semaine, mais attention ! Ne tombons pas dans le piège.

La semaine dernière Mirren du Lycée J. Monod a obtenu une carte VPF, vendredi le TA annulait une APRF, hier une mobilisation du lycée Rabelais place du Châtelet donnait une reconduction d'une APS jusqu'au 28 juin mais avec une nouvelle convocation, et la ligne par laquelle elle devrait quitter le territoire à une date qui aurait été la fin de l'année scolaire a été rayée.

Nous devons rester mobilisés, c'est la seule solution pour faire reculer les préfectures.

RESF 49- qui s'est associé à l'immense manifestation de soutien au jeune Etudiant Angevin Zakaria Et Tair à qui le Prefet avait notifié une APRF, malgré un parcours lycéen constant, couronné du bac, poursuivi à l'Université d'Angers ... M. le Préfet dans son immense mansuétude n'avait pas considéré la demande de recours gracieux, pourtant fondée Sans plus de commentaires, voici celui que nous venons de recevoir du comité de soutien *Je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer la décision du tribunal administratif invalidant la reconduite à la frontière de Zakaria... et de belle manière, puisque le TA a suivi entièrement les conclusions de l'avocate. etc...Amicalement*

Petite explication du sens du parrainage républicain d'une personne sans papiers par un(e) élu(e)

Des élu(e)s de la Somme ont ouvert leurs mairies et ont présidé des baptêmes républicains, suite à demande, entre autres, de la Ligue des Droits de l'Homme de la Somme, de l'Entraide Protestante et SUD-Education et de la Fédération FCPE Somme et Léo-Lagrange de la Picardie. Dans l'Oise et aussi dans d'autres villes, ces parrainages s'organisent également... L'idée c'est que dans les 36000 communes de France, cette action symbolique puisse se réaliser, laissant de côté, les « petites » phrases des gouvernants et du Ministre de l'Intérieur, **et redonnant du corps à notre conception républicaine d'accueil et d'asile qu'a toujours été la France**

Lors de ces manifestations, Le Maire ou son Adjoint accueille dans sa mairie, dans sa ville et finalement dans notre république, ces personnes sans - papiers comme citoyen à part entière. Une attestation* de parrainage leur est remis avec le logo de la ville. C'est le premier papier pour la personne sans papier qui lui permet, au moins dans la Somme, de circuler plus tranquillement, nous l'avons maintes fois constaté, même en cas d'arrestation...

La présence des marraines et parrains comme témoins et comme soutiens est essentielle. Elle constitue le ciment de cette solidarité et donne à cet événement une dimension très chaleureuse, festive, mais aussi politique.

Ainsi, parrainer une personne sans papier :

C'est permettre à cette personne d'échapper à la fatalité qui voudrait qu'elle doive rester dans l'ombre et vivre dans la peur.

C'est attester publiquement que cette personne crée réellement des liens et tisse des réseaux d'amitié au sein de notre société.

C'est un acte de vigilance et de résistance face à une politique d'exclusion, de non respect des personnes et de renvoi au pays.

Ce n'est pas un engagement de prise en charge matérielle, financière, de logement et juridique (tout ce travail se réalise au sein du comité avec la LDH, SUD-Education, l'Entraide Protestante pour le moment, la FCPE, la Fédération Léo-Lagrange de la Somme ayant souhaité s'intégrer également à ces tâches).

Il est certain que le parrainage constitue une gêne terrible pour les gouvernants et les Préfectures, quoi de plus incommodant que d'expulser une personne sans papiers, connu d'une mairie, de parrains et marraines et d'organisations syndicales et associatives

Donnez davantage de force à notre action en nous rejoignant auprès d'un sans - papiers.

***Attestation remise par la mairie (un exemple possible):**

« Ne connaissant chaque jour que la peur du lendemain, on ne peut vivre.

Pour que la reconnaissance de vos droits et de votre existence devienne réalité sur cette terre des Droits de l'Homme, pour que le cauchemar que vous vivez au quotidien disparaisse à tout jamais,

Madame, Monsieur....., de nationalité d'origine.....,

nous vous reconnaissons comme citoyen à part entière de notre commune et de notre pays.

Nos droits sont aussi les vôtres. Nous vous accueillons en ce jour.....pour faire en sorte que l'avenir ait un sens pour vous, et que votre vie soit respectée dans sa dignité.

Vous qui avez connu le pire, vous méritez aujourd'hui que les valeurs de la république s'affirment et vous donnent le meilleur, le droit à la liberté et à la vie avec nous

Sentiments fraternels

La Marraine....., .le, la Maire....., Le Parrain..... »

Les malheureux sont la puissance de la Terre (Saint Just)

**L'immigration n'est pas un thème de campagne,
c'est le résultat d'une politique inacceptable et dangereuse.**

Le 2 mai, l'assemblée nationale ouvre un débat à l'occasion de l'examen du projet de loi sur l'immigration. Ce nouveau projet sera examiné par les députés alors que la loi du 26 novembre 2003, présentée par la même personne sur le même sujet n'a pas encore vu paraître tous ses décrets d'application.

Le gouvernement, et plus particulièrement son vice-premier ministre, veulent mettre ce qu'ils appellent le problème de l'immigration au dessus de tous les autres problèmes: c'est la « priorité essentielle de l'action conduite par le gouvernement. » Ce faisant, ils pratiquent insidieusement la technique du bouc émissaire en faisant porter la responsabilité de beaucoup de problèmes : économie, sécurité, sur les étrangers. Ils s'emparent également d'un axe de propagande de l'extrême droite et tentent de récupérer certains de leurs électeurs.

Si l'immigration pose un problème, c'est surtout à ceux qui émigrent.

Les conséquences des politiques impérialistes des grandes ou moyennes puissances sur l'économie, l'environnement, la santé des populations, la démocratie et la paix des nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe d'où s'enfuient, désespérées, des milliers de personnes et de familles pour espérer trouver des raisons de vivre ou simplement des moyens de vivre, sont tragiques. Elles expriment dans toute son inhumanité, toute son indécence, l'impitoyable exploitation subie par les peuples de ces pays, les ressources de ces pays. Les promoteurs de cette politique sont les dirigeants de nos économies européenne, étatsunienne, japonaise, russe, etc., bref, l'élite de ceux qui donnent à notre société ses critères, ses valeurs, ses exigences : concurrence, individualisme, rentabilité, développement séparé, racisme. Exploités, chômeurs, salariés précaires, petits paysans appauvris, petits entrepreneurs broyés par une logique capitaliste qui les enferme et les écrase, salariés, nous sommes les frères et les soeurs moins mal lotis (pas tous, hélas!) de ces milliers de femmes, d'enfants et d'hommes errant vers ce qui devient une illusion : France, terre d'accueil, pays des droits de l'Homme.

Le 12 avril, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides a publié son rapport annuel.

Le 13 avril, la commission d'enquête sénatoriale mise en place en octobre 2005 a publié son rapport sur l'immigration clandestine.

Comme le dit la commission de l'OFPRA, « la seule solution de fond pour lutter contre les flux migratoires irréguliers et, en particulier, desserrer la pression qui s'exerce sur les départements ou territoire d'outre-mer » est l'aide au développement des pays source.

Mais aider au développement peut avoir plusieurs significations. Et dans un monde « libéral » où est prônée, voire imposée, la libre circulation des capitaux et des marchandises, il est difficile de comprendre qu'on s'oppose aussi violemment à la libre circulation des hommes dont seul le travail, rappelons-le, crée les richesses, si inégalement réparties.

Il est utile également de savoir de quoi on parle.

M. le ministre de l'intérieur estime le nombre d'étrangers vivant illégalement en France à 200 000 ou 400 000. Un rapporteur sénatorial remarque qu'« on ne bâtit rien sur l'ignorance et que la mesure de l'immigration irrégulière doit être regardée comme un préalable. » Et pas davantage une politique de l'immigration. Les migrants représentent 7,4% de la population française. C'est une proportion stable depuis 30 ans. L'Europe occidentale accueille à peine 5% de tous les réfugiés du monde alors qu'elle représente plus du quart de la richesse de la planète.

La commission de l'OFPRA, elle, montre que les demandes d'asile ont baissé de 9,7% en 2005 par rapport à 2004, année qui avait déjà enregistré un recul de ces demandes. En revanche, le nombre de personnes déboutées du droit d'asile a progressé de 40,5% en 2005, en passant à 55 678.

La stratégie annoncée par le ministre est « la rupture avec une forme de pensée unique qui porte préjudice à la France autant qu'aux immigrés. » Il annonce donc qu'il veut abroger le dispositif de régularisation de plein droit après 10 ans de résidence en France. Ce dispositif existait depuis 1984. Il veut restreindre fortement le dispositif de 1998, tiré directement de la convention européenne des droits de l'Homme et qui permettait des régularisations fondées sur la vie privée et familiale. Il durcit les conditions du regroupement familial et censure fortement les mariages mixtes.

Le collectif « Unis contre une immigration jetable » estime qu'en réduisant l'étranger à l'éventuelle utilité de sa force de travail, on viole les droits attachés à la personne.

Le ministre souhaite créer une carte « talents et compétences » (qui évoque par ailleurs furieusement les nouveaux
(Suite page 17)

(Suite de la page 16)

critères qui déterminent ce que les projets d'établissement dans les collèges et les lycées doivent enseigner à leurs élèves) qui oppose la situation du marché à tout candidat à une entrée en France. Des objectifs quantitatifs prévisionnels d'accueil seront établis chaque année, en fonction exclusive des besoins exprimés par les entreprises.

Il n'y a eu que 11 500 cartes de séjour délivrées au titre de l'emploi en 2005, soit 7% des personnes souhaitant entrer en France. Le ministre lui-même trouve que c'est insuffisant et que « la France est le seul pays développé qui s'interdit de faire venir sur son territoire des migrants dont il peut avoir besoin pour contribuer à la croissance et à la prospérité. »

Pour un monde de coopération

Il apparaît que la lutte contre l'immigration est surtout un thème de propagande. Les solutions avancées et annoncées n'en sont pas et ne rien faire dans le sens de l'aide au développement ne fera qu'aggraver un problème de la fuite des gens dont le déplacement est rendu plus facile par le développement des transports et qui est accélérée par l'aggravation de la situation dans leurs pays.

C'est une politique cynique qui ne peut fonctionner que grâce à des mesures policières et discriminantes sans cesse aggravées. C'est une politique d'exploitation supplémentaire des pays pauvres, car elle vise à leur dérober les travailleurs formés.

Un caractère particulièrement révoltant de cette politique est le sort qui est réservé aux mineurs dans cette affaire. Dans un premier temps, la loi est bafouée puisque la chasse aux mineurs pour procéder à leur expulsion est ouverte en contradiction avec la loi qui dit qu'il n'y a pas de mineur étranger en situation irrégulière. On fabrique alors des lois et on publie des circulaires qui rendent la vie de ces jeunes mineurs invivable et leurs études improbables. Alors que la nation française s'est sans cesse enrichie de l'apport de populations venues d'ailleurs et qui se sont rapidement intégrées.

Comment peut-on imaginer qu'un jeune étranger arrivé seul ou avec ses parents fuyant je ne sais quel drame dans je ne sais quel pays, ne sera pas utile à son pays d'accueil qui l'aura éduqué et lui aura appris un métier après l'avoir reçu et lui avoir montré concrètement ce qu'était le génie français de l'accueil et de la solidarité ? Comment refuser ses cotisations sociales, le versement de ses impôts, la création des richesses produites par son travail, voire la défense de sa nouvelle patrie ?

En pratiquant une politique à courte vue, fondée sur un racisme sournois et une discrimination ouverte, sur l'entretien de la division entre les salariés, au bénéfice d'une politique « libérale » qui aggrave sans cesse cette situation.

C'est tout ça qui est contenu dans la loi qui sera présentée le 2 mai. C'est contre ça que se battent Education Sans Frontières, les associations et les personnes qui la composent. Il est grand temps que l'égalité des droits des Hommes ne reste pas qu'un beau principe.

Jean-Jacques Le Masson RESF 64

Compte rendu des rencontres RESF du 1^{er} avril

On était nombreux et venus de partout !

Environ 115 présents, dont 97 se sont inscrits province : 41%, de 19 villes : Amiens, Bourges, Bordeaux, Beauvais, Calais, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Puy en Velay, Lyon, Lille, Metz., Montpellier, Nantes, Nevers, Nancy, Orléans, Poitiers, Rouen, Sens

Paris : 33%, banlieue : 26 %

1/ Présentation des principales mesures du projet de loi CESEDA. Pablo K.

L'accent est mis sur fait que les tentatives du gouvernement renforcer la précarité dans le monde du travail et à l'égard des étrangers relèvent de la même politique globale. La dimension clairement xénophobe du projet CESEDA est préoccupante et le durcissement des procédures, tant au niveau de l'exigence des conditions que du raccourcissement des délais est inquiétant.

Les échanges se centrent sur :

comment intégrer cette lutte dans le mouvement social anti-CPE : exemples de prises de paroles dans les manifs, les AG (Clermont,)

les expulsions et mises à la rue déjà en cours

2/ La circulaire 21/02/06 sur les conditions d'interpellations des étrangers. Jean François (GISTI). et Camille (Cimade).

La circulaire recense tous les lieux et conditions dans lesquels les étrangers peuvent être interpellés (des pratiques déjà rodées à Paris) ; adressée aux services juridiques des préfectures ; elle consacre et renforce les liens entre préfecture et parquet. Elle va être attaquée devant le conseil d'Etat.

Les échanges portent sur

les interpellations, rafles, l'accélération des procédures (Cholet, Macon, Lyon), les convocations pièges

- les réponses que mettent en place les milieux concernés : quartiers, foyers : tracts, réseaux de vigilance ; dans les hôpitaux : intervention dans la commission médicale. La diversité des milieux touchés engendre plus de possibilités de réaction dans l'opinion publique.

les moyens d'information : blogs

3/ Préparation de la fin juin. Catherine (Lyon)

Nous ne serons capables de réagir en juillet que si nous sommes forts dans les 3 mois qui commencent aujourd'hui

Il faut donc occuper la scène médiatique, et faire preuve d'imagination, démultiplier les actions : la force du réseau, c'est la force de ses collectifs.

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

Récapitulatif des propositions d'ici fin juin

initiatives médiatiques : parrainages, fêtes, pique-nique, concert, expo, chaîne humaine entre des lieux symboliques (Hôtel de Ville, Préfecture, etc...) : que cela devienne une cause publique faire intervenir les politiques de toutes tendances, solliciter la position des comités de campagne présidentiels remuer les structures syndicales, que l'ensemble des organisations syndicales envoie une lettre ouverte aux Ministre de l'Education nationale, Recteurs, Inspecteurs d'académie

investir les courriers des lecteurs

en conseil de classe, faire écrire une mention spéciale « admis à rester en France »

faire voter en CA (parents d'élèves, syndicats) un vœu : « que les élèves X, Y, Z, sans papiers soit présents à la rentrée »

lire dans les conseils d'école et d'administration la lettre syndicale aux recteurs

utiliser ou détourner toutes les occasions (fêtes des mères et des pères par exemple), les festivals d'été

un rassemblement hebdomadaire devant les préfectures (Folles de la place de mai)

une manifestation nationale ? ou des manifestations coordonnées (type 1^{er} février ?)

occupation d'écoles, grève d'enseignants, banderoles

Un consensus se dégage pour **une quinzaine nationale, marquée par des rassemblements régionaux, et une initiative nationale, début juin**

La pétition : Appel « Nous les prenons sous notre protection », et la manifestation du 20 mai :

(rencontre entre personnalités et jeunes sans papiers. La question du CPE mobilise les média.

La date de la manifestation nationale anti CESEDA est maintenant fixée : 29 avril

Il s'agit de saturer l'opinion publique et les politiques

Préparer la mise à l'abri des familles et des jeunes

Cautionner politiquement les familles qui se mettraient à l'abri, enverraient les enfants en vacances, avoir de l'imagination.

Une planque politique, médiatique? Ou un appui politique à la décision des familles de cacher les enfants.

Solliciter les associations : Secours Populaire, Emmaüs, informer les Directeurs de colonies de vacances, mener la bataille des tarifs auprès des villes et des CE, rechercher la solidarité de la MAE

Juillet 2006

En cas de rétention

Mettre en place les comités de vigilance et des procédures d'urgence de chaque collectif en cas de rétention,

petits groupes de lycéens assez mobilisés et nombreux. Le but est d'arriver à sortir de la rétention avant l'expulsion

organiser les jeunes sans papiers : le n° de téléphone. à joindre en vacances, se mettre à la disposition du réseau local

En cas de départ

Rappel : une réunion a eu lieu avec les syndicats aériens pour mieux organiser la coordination sans augmentation des risques professionnels pour les personnels concernés

Intervenir par petits groupes dans les aéroports, discuter individuellement avec les passagers du vol et d'autres vols, tracts, distribuer des tracts dans d'autres files d'attente

Faire payer l'expulsion le plus cher possible d'un point de vue médiatique et financier : le maximum de bâtons dans les roues.

En conclusion :

que la solidarité s'organise autour de chaque jeune dans chaque établissement

- que l'on profite de chaque manifestation (CPE, CESEDA,) pour aborder la question des expulsions

4/ Les questions pratiques et internationales sont traitées en peu de temps :

appel à bonne volonté compétente pour le site

appel aux provinces pour un tour de BLIS

présence de RESF dans des manifestations internationales : Forum social de Bamako, Forum social des Migrations à Madrid

contacts en cours avec des organisations africaines de soutien aux expulsés : Cameroun, Niger

Bienvenue aux nouveaux collectifs

Communication du réseau éducation sans frontières île de Mayotte (RESFIM) -

Le RESFIM vient tout juste de se constituer (statut loi 1901) lors d'une AG tenue le 25 avril 2006.

La situation des jeunes étrangers à Mayotte

Contexte général :

On recense à Mayotte 160 000 habitants dont 50 000 sont étrangers, essentiellement d'origine comorienne. On estime que 40 000 d'entre eux sont sans-papiers. Parmi eux, nombreux sont ceux installés sur l'île depuis plus de 10 ans, et par conséquent entrés régulièrement à Mayotte (le visa ne s'impose que depuis 1995).

Pour l'année 2006, le ministère de l'intérieur a fixé un quota de 12 000 reconduites à la frontière, soit 40 reconduites par jour. Dans ces conditions, on assiste au quotidien à de véritables rafles.

Nous n'avons pas accès aux lieux de rétention, nous ne pouvons donc nous appuyer que sur les témoignages que nous recevons (souvent de personnes reconduites et aussitôt revenues en Kwassa-Kwassa (boat-people). Ceux-ci se recoupent : le droit des personnes arrêtées n'est pas respecté : en particulier, l'accès au téléphone n'est pas proposé de façon systématique. Cela nous empêche d'être informés et évidemment d'intervenir quand des élèves sont arrêtés.

Quelques particularités juridiques pour éclairer la situation :

Au niveau juridique, Mayotte n'a pas encore le statut de droit commun, c'est le « **principe de spécialité** » qui s'applique. Par conséquent, le CESEDA ne s'applique pas ici et c'est l'ordonnance n° 2000-373 du 26 avril 2000 qui régit le droit d'entrée et de séjour des étrangers. Lors des procédures de reconduites, cela implique des contamines supplémentaires puisque les personnes peuvent être reconduites immédiatement après les 4 heures réglementaires de garde à vue (qui d'ailleurs ne semblent pas toujours respectées). De plus, les recours devant le tribunal n'ont pas d'effet suspensif.

Les ressortissants comoriens font partie des trois nationalités pour lesquelles l'Etat Français exige une légalisation des documents d'Etat-civil. C'est la première démarche à effectuer auprès des autorités consulaires françaises de l'Etat Comorien, démarche qui conditionnera la possibilité ou non de pouvoir déposer une première demande de titre de séjour à la préfecture de Mayotte. Cela devient singulièrement complexe quand on sait que les naissances n'ont pas souvent été déclarées dans les délais ou qu'une bonne partie des archives de l'Etat Comorien ont été détruites.

Enfin, la mesure du regroupement familial est suspendue à Mayotte depuis 2000 et les titres de séjour mention vie privée et familiale ne sont pas délivrés ici.

Situation des élèves étrangers scolarisés qui atteignent leur majorité :

Les dénombrer est impossible.

En principe, la préfecture délivre des titres de séjour aux jeunes majeurs scolarisés, à condition qu'ils puissent apporter la preuve d'une scolarisation d'au moins 5 années sur l'île. Jusqu'à ces dernières semaines, les jeunes comoriens n'étaient pas tenus de fournir un acte de naissance légalisé. **Cette exception à la règle a en partie sauté. Dès l'année scolaire prochaine, les jeunes majeurs devront fournir un acte légalisé avant de pouvoir entamer la procédure de régularisation.**

Problèmes recensés (liste non-exhaustive) :

Les jeunes scolarisés depuis moins de 5 ans sur Mayotte n'ont aucune possibilité de régularisation.

Des jeunes se voient proposer des titres de séjour mention étudiant, alors même qu'ils pourraient bénéficier de titres mention liens personnels et familiaux, titres moins précaires que les précédents

L'orientation scolaire de ces jeunes est rendue impossible dans certaines filières, et ce, non pas en tenant compte de leurs aptitudes, mais de critères sur la nationalité et l'âge.

Reconduites à la frontière constatées et ce, même pour des mineurs scolarisés.

Abus en tout genre durant le processus de reconduite, allant jusqu'à forcer la porte des habitations privées lors des arrestations (témoignages recueillis par nous et relayés par le journal Mayotte-Hebdo ces derniers jours).

Avec l'obligation de légaliser les actes, les jeunes pourront encore moins obtenir un titre de séjour et se retrouveront de fait plongés dans l'illégalité

Et que va-t-il se passer cet été ?

si la circulaire en date du 31 octobre 2005 du ministère de l'intérieur ne s'applique pas à Mayotte, elle s'impo-

(Suite page 20)

(Suite de la page 19)

sera de fait sur le point suivant : les jeunes étrangers devront quitter le territoire, même s'ils sont en cursus diplômant et revenir avec un visa qu'ils n'obtiendront pas pour leur immense majorité.

Et les jeunes étrangers non-scolarisés ?

Plusieurs centaines d'enfants étrangers en âge légal de l'être ne sont pas scolarisés. Certaines mairies (17 sur l'île) et directeurs(trices) d'école font des obstructions systématiques : demande de documents légalisés ou de titres de séjour par exemple, intimidations en tout genre qui dissuadent les parents étrangers d'inscrire leurs enfants, convaincus de ne pas en avoir le droit. Par exemple, nous avons le cas d'un enfant de 6 ans et demi, portant un pace-maker après une opération à cœur ouvert et que la mairie de Tsingoni (maire Ali Souf) refuse de scolariser. Quelques associations sur l'île tentent de parer au plus pressé en proposant un accueil dans leurs locaux.

De manière générale, on constate une recrudescence alarmante des **jeunes isolés**, leurs parents ayant été reconduits à la frontière. Il n'existent aucune structure d'accueil pour ceux-là sur l'île.

Les actions du RESFIM (en cours et à venir)

Nous sommes à la veille d'une période de **vacances scolaires** (à compter du 16 avril 2006). Durant ces périodes, les jeunes scolarisés sont plus fréquemment encore l'objet de reconduites à la frontière, de très nombreuses personnes quittant l'île à ce moment.

Action le mercredi 26 avril 2006 : diffusion d'une liste de téléphones portables dans les établissements scolaires du secondaire. Déjà, lors des dernières vacances, deux reconduites avaient pu être évitées grâce à la réaction de quelques profs qui, par miracle, avaient su que ces élèves avaient été arrêtés.

RESF MEUSE

Après une réunion d'un collectif de soutien à des demandeurs d'asile à VERDUN le jeudi 16 Mars 2006, création de RESF MEUSE

Parties prenantes de ce collectif, parents d'élèves, syndicats d'enseignants, associations (L.D.H, Paix et Tiers Monde, FCPE, Fédération des centres sociaux, DDEN Meuse, et le soutien d'élus, députés meusiens, du vice président du CR de Lorraine, d'un Conseiller régional...)

RESF-MEUSE - 69 Avenue du 30° CORPS 55100 VERDUN

tel/fax: 03 29 84 42 50

RESF Seine et Marne (77)

Suite au rassemblement national du 1^{er} février, des organisations se sont rencontrées afin de mettre en place un réseau en Seine et Marne.

L'objectif de RESF 77 est de mettre en place un maillage constitué d'organisations et d'individus sur tout le département pour apporter une aide concrète à ces élèves et à leur famille et optimiser sa réactivité face aux nombreux cas que compte la Seine de Marne. resf.77@laposte.net

Les premiers membres du Réseau Education Sans Frontière de Seine et Marne ... Solidaire, SGEN-CFDT77, SDEN-CGT77, UNL77, UNEF77, MRAP77, FSU77, FCPE77, les Verts77...

RESF 89 Conférence de presse le 3 mai 2006 à la maison des syndicats à Auxerre 18 h15 annoncer la création de RESF 89 et la mobilisation en cours et à venir.

RESF Jura.(39) Réunion de constitution du réseau. lundi 10 avril

RESF Doubs (25) en cours de constitution Contact : jjboy25@yahoo.fr

RESF Indre (36) Communiqué du 1er mars 2006

RESF Chartres

Nous avons un RESF Chartres en voie de développement lié au collectif28 pour la régularisation des sans papiers : 39 écoles maternelles et primaires, 9 collèges, 4 Lycées Responsable Marie-Thérèse Lenoir, secrétariat Catherine Stern, mariecath28@free.fr. 1 responsable pour les maternelles et primaire, certaines écoles ont déjà eu des actions liées à des arrestations de parents sans papiers avec des enseignants et des parents, 1 responsable par Lycée. Des enseignants en Lycées, en relation avec des jeunes non majeurs, ou majeurs sans papiers, qui ont pu jusqu'à maintenant passer leurs examens, certains désirent la discrétion d'autres se manifestent plus facilement. Pas encore d'arrestation de jeunes majeurs sans papiers.

Comité associatif et syndical de soutien aux migrants de la Somme, membre de RESF" (L Education, Entraide Protestante, FCPE, fédération Léo-Lagrange, pour le moment...) est: C/O S Education, BP713, 80007 Amiens cdx1, e-mail: somme@sudeducation.org; tel 06 07 05 76 87 93 50 47.

LE RESEAU PRESENT
DANS LES MANIFESTATIONS CONTRE LE PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION

RESF39 (Jura)

Une conférence de presse aura lieu le **mardi 2 mai** à 14 heures à la Maison des Syndicats à Lons-le-Saunier afin d'informer sur la constitution de l'antenne jurassienne du RESF

RESF 18 (Cher)

Le **10 mai** un apéro/barbecue à partir de 12h30 à l'Îlot V. Hugo (Bourges) avec une représentation théâtrale d'une pièce de Gogol par les élèves du Lycée M. de Navarres suivi d'un défilé vers la préfecture.

RESF 33

Actions à venir WE 13/14 mai Participation au Forum Social Local, avec un atelier : "RESF : pourquoi faire ?" Suivi de "Explication du CESEDA"**samedi 13 mai** 11h-13h. -25/26/27 mai : Participation au Festival des Terres Neuves à Bègles avec le collectif "Unis Contre une Immigration Jetable"-9/10/11 juin : Fête de l'Humanité : stand avec le collectif de soutien des sans papiers de Bègles . Prochaine réunion de RESF 33 le 4 mai à 20h. Amicalement

RESF Lyon :

- **11 mai** , meeting à la Bourse du Travail à 19 h "unis contre une immigration jetable"
 - Départ en car prévu **pour la manif national du 13 mai** . Contacter RESF Lyon
- 6 juin** : cifa St Denis : projection du documentaire sur l'immigration marocaine en Espagne « Quand les hommes pleurent » de Yasmina Kassari.
Suivi d'un temps d'information et de débat :
- sur la situation des familles sans papiers et du risque de l'été !
 - sur le nouveau Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et Demandeurs d'Asile (Soirée organisée par Resf 1er et 4ème)
- 11 juin centre culturel de Villeurbanne** : journée RESF : Rencontre, discussion, musique ...

RESF Paris18 ;

Participation à la soirée du **10 mai** sur la désobéissance civile, dans le cadre du FRAP, festival des résistances
alternatives à Paris à l'Eco box, 37 rue Pajol 75018. à 19h 30

Participation dans le cadre du FRAP (festival des résistances et alternatives à Paris), Ambaata théâtre de l'opprimé à une journée de débat, théâtre forum... sur les lois Ceseda. c'est à la Serre-Volante le **6 mai**, au 52, rue Servan, métro Saint-Maur, Paris 11h . à 15 h.

Paris 19 : 1ère cérémonie de parrainages républicains pour les 4 familles du 63 rue d'hautpoul le samedi **6 mai** à 12h à la mairie du 19è, place Armand Carrel.
(2 autres cérémonies à venir d'ici fin juin pour familles, mineurs isolés et jeunes majeurs scolarisés).

RESF 91 tiendra un stand d'information au festival des étudiants de Bures sur Yvette le **samedi 6 mai**."
Pourras-tu aussi ajouter nos prochaines permanences : mercredis 24 mai 7 et 28 juin de 17 à 19h à la Ci-made, 80 rue du 8 mai 1945, 91300 Massy

RESF 34 HERAULT

mercredi **10 mai** à Montpellier, à 15h, 16 rue Saint Louis (à confirmer)
Conférences de presse sur l' Appel "NOUS LES PRENONS SOUS NOTRE PROTECTION !" et le lancement d'une opération de parrainage dans l'Hérault.

Chasse

Pour les défendre avec nous :
Réseau Education Sans Frontières

C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris
educsansfrontieres@free.fr /

Omar
Mado
Marc-Éric
SARAH
Sekou
Mio
Antsa
Priscillia
Ramil
Nacer
ANAÏS
Jacinto
Louisa
Ruslan
Elsa
Sandrine
Yusuf
VICTOR
Romica
Constantin
Anastasia
Adelcia
Monique
Sobiana
MANSOURA
Jin
Ravo
Guy
Nourredine
Amel
GABRIELLE
Sofiane
Cheik
Tama
Song
Nina
Dimitri
NADIA
Jeannette
Sofia
Karim
Pedro
Abdoulaye
Amina
MASSIVA
Arsène
Alain
Saburi
Soukaina
Schoron

Liberté Egalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de département
Monsieur le Préfet de police

CIRCULAIRE n° INT/D05/00097/C 31 octobre 2005

« Je n'ignore pas que vous êtes, de manière récurrente, confrontés à la situation délicate des jeunes majeurs scolarisés qui ne peuvent de plein droit prétendre à un titre de séjour. [...] Vous pourrez [...] leur remettre une autorisation provisoire de séjour leur permettant de finir leur année scolaire en vue de passer leurs examens. Vous devrez alors les inviter à regagner leur pays d'origine pendant la période des vacances scolaires [...]. S'ils ne défèrent pas à cette invitation, vous en tirez les conséquences en appliquant les dispositions relatives à l'éloignement. [...]

Vous veillerez, en outre, à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois »

Nicolas Sarkozy (*extraits de la circulaire du 31-10-2006*)

30 Juin 2006

O U V E R T U R E D E L A C H A S S E A L'ENFANT

Au 30 juin 2006 prendra fin la suspension des expulsions accordée pendant l'année scolaire aux jeunes majeurs scolarisés et aux parents sans papiers d'enfants scolarisés par la circulaire ministérielle du 31 octobre.

Conséquences des décisions du Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Nicolas Sarkozy sous l'autorité du Premier Ministre, Monsieur Dominique de Villepin, et du Président de la République Jacques Chirac

l'ouverture de la chasse à l'enfant étranger est fixée au 30 juin 2006

A cette date, les préfets, les forces de police, chacun pour ce qui le concerne, sont invités à traquer en tous lieux sur le territoire national les jeunes majeurs sans papiers, les enfants dont les parents sont sans papiers et les parents eux-mêmes,

**à les interpellier
à leur domicile, dans la rue
en préfecture ou même à l'hôpital,
à les placer aussitôt en garde à vue,
à les enfermer dans des centres de rétention,
à les faire monter, sans billet de retour, de force s'il le faut,
dans des avions pour des pays de misère, qui sont parfois en guerre,
à menotter les parents devant les enfants, à les scotcher à leurs sièges d'avion.**

Force doit rester à la loi, quand bien même elle serait de circonstance et inhumaine.

Bonnes vacances.

à l'enfant



Atelier d'écriture en Hérault

La deuxième journée de formation syndicale sur "l'entrée, le séjour et la nationalité des mineurs et des jeunes majeurs en France" animée par un membre du Cicade (Laurent Forte) et du syndicat de la magistrature (Gilles Sainati), s'est tenue le 18 avril à la maison des Syndicats de Montpellier : 60 participants enseignants, travailleurs sociaux, parents d'élèves, militants du RESF 34.

Le RESF 34 de Montpellier a proposé aux jeunes sans papiers dont nous suivons les dossiers de participer à un atelier d'écriture sur les mois de mars et avril, qui a permis à une dizaine d'entre eux de s'exprimer sur sa situation. Plusieurs textes intéressants et significatifs ont été produits. Nous ne citerons que le suivant, signé Abdeslam R.

*J'ai dix neuf ans et je ne peux pas rentrer dans une boîte car j'ai pas un
TITRE DE SEJOUR*

*Et tous mes potes rentrent en boîte et pas moi.
Je retourne chez moi je ne me sens pas bien
je pleure tout le temps
des fois je me dis j'existe pas
enfin j'existe mais c'est comme si j'existais pas
je me mets sur mon lit et je vois un poster d'un footballeur
le lendemain je suis allé voir un club de foot
et là aussi ils veulent pas me prendre
parce qu'ils m'ont demandé un titre de séjour
à la fin j'ai laissé tomber tout j'ai décidé de mourir
je me suis jeté dans une rivière où il y a plein de crocodiles
Mais les crocodiles ne m'ont pas mangé :
ils disent que j'ai pas de Titre de Séjour*

CAMPAGNE de la CIMADE

Privés de l'accès à des droits fondamentaux et confrontés à la banalisation des discours xénophobes, depuis plusieurs années la situation des migrants connaît une régression importante. Des solidarités nouvelles, des mobilisations concrètes, se manifestent. S'inscrivant dans la dynamique de solidarité, et forte de son expérience quotidienne auprès des migrants, la Cimade lancera début juin une campagne de sensibilisation et de mobilisation visant à favoriser un autre regard sur les migrants et les migrations. Au cours des mois qui viennent, différentes thématiques seront abordées successivement : rétention et expulsion, droit d'asile, précarité administrative et sociale, migrations internationales, etc.

Par des arguments, des faits et des témoignages, cette campagne a pour objectif d'amener l'opinion publique indécise à changer de regard, mais aussi à ce qu'une part importante de la population exprime publiquement sa solidarité et manifeste son soutien par des actions concrètes. Ce sera ainsi l'occasion d'impulser ou de renforcer des dynamiques locales de parrainages civils de sans papiers, qu'ils soient enfants de parents susceptibles d'être expulsés en fin d'année scolaire, jeunes atteignant leur majorité, déboutés du droit d'asile, malades,

célibataires,... Issus d'une démarche de mobilisation des proches et des élus, ces parrainages chercheront à impliquer des acteurs collectifs locaux tels que le club de foot, l'école, l'association de quartier, etc.

Alors que le 30 juin, fin de l'année scolaire oblige, la « chasse à l'enfant » est ouverte, la Cimade souhaite faire du samedi 1^{er} juillet un temps fort de mobilisation autour de cérémonies de parrainages de jeunes et de leurs familles susceptibles d'être expulsés. Dans la continuité des nombreux parrainages prévus au cours des mois de mai et juin partout en France par le Réseau Education Sans Frontières, cette journée d'actions simultanées dans un nombre important de villes pourrait donner lieu à une forte médiatisation de la situation de ces jeunes au moment où ils se retrouveront expulsables. Cela permettrait aussi de consolider un réseau de veille et de protection particulière en cas d'arrestation de jeunes

Votre Voisin n'a pas de papiers**Paroles d'étrangers**

Ces histoires, tirées des 25 témoignages recueillis par la Cimade et rassemblés dans ce livre, ressemblent à celles de beaucoup des étrangers que nous croisons tous les jours. Ils sont nos voisins, vivent et travaillent à nos côtés sans que nous soupçonnions les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien parce qu'ils ont du mal à faire valoir leurs droits. Cette méconnaissance n'empêche pourtant pas que leur présence en France reste largement perçue comme un « problème » à résoudre, auquel les hommes politiques répondent par un durcissement continu de l'accès à l'immigration.

Moins de trois ans après une loi qui a nettement dégradé les conditions de vie des étrangers, le gouvernement s'inscrit à nouveau dans cette logique en présentant en ce printemps 2006 un texte qui restreindra encore plus les droits des étrangers et aggravera la précarité dans laquelle beaucoup sont maintenus.

208 pages ; format 13 X 20 cm ; 15 euros

ISBN : 2-913372-50-3

Parution le 20 avril 2006

Edité aux Editions La Fabrique

Pour commander ce livre : 01 44 18 72 62 - [in-](mailto:infos@cimade.org)

[fos@cimade.org](mailto:infos@cimade.org)

Pour connaître les dates des lectures publiques :

www.cimade.org

Pour joindre le RESF

UN SITE

www.educationsansfrontieres.org

UNE ADRESSE E-MAIL

educsansfrontieres@free.fr

UNE LISTE

D'INFORMATION

Resf.info@rezo.net

Pour s'inscrire :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf.info>

UNE LISTE DE

DISCUSSION

Resf@rezo.net

Pour s'inscrire/se désinscrire :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf>

UNE ADRESSE POSTALE

Resf s/c EDMP,

8 impasse Crozatier,

75012 Paris

**ECOLIERS, VOS
PAPIERS !**

Rachel et Jonathan, Samuel, Kankou, Frida, Claudio, Karina sont venus un jour en France, ils sont devenus nos élèves, les copains de nos enfants, ils y construisent leur vie, ils vivent la vie de sans papiers...

Autour d'eux, des parents, des profs, des militants, le RESF

**Anne GINTZBURGER et
RESF**

Editions FLAMMARION

**18 €. En librairie à partir
du 3 mai**

**A commander à votre
librairie**

**JEUNES
SCOLARISES
SANS PAPIERS
REGULARISATION
MODE D'EMPLOI**

**Un guide pratique et juridique
réalisé par le RESF 2^{ème}
édition mise à jour**

www.educationsansfrontieres.org
(téléchargement gratuit)

**Pour se procurer Jeunes scolarisés,
Régularisation, Mode d'emploi, version papier
2 € par exemplaire**

**Frais de port : 2 € pour 2 brochures ; 3 € pour 4
brochures ; 4 € pour 8 ; 5 € pour 16 ; 6€ pour 24
exemplaires.**